



Le bulletin d'information officiel de la commune de Beaurepaire

*Cette année, le soleil a mis du temps à réchauffer les jardins et à éclaircir le ciel...
Nous espérons tous pouvoir - enfin - cultiver nos potagers, profiter de nos terrasses, arpenter les chemins bucoliques entourant notre village, aligner les kilomètres à bicyclette...
Prenons le temps également d'écouter les oiseaux, de respirer l'odeur des foins coupés, de lire près des rosiers, de laisser divaguer notre esprit loin - très loin- de ce tourbillon infernal qui nous happe chaque jour davantage.
Le privilège de l'été est de nous offrir des heures dorées, aux couleurs de l'azur, volées à notre quotidien : bel été à TOUS!
Texte et photographies de Mme Lechevalier*



Informations



La mairie sera fermée du **2 au 21 août 2023** inclus, mails et messages sur le répondeur seront lus et écoutés à partir du mardi 22 août 2023.

Le prochain **recensement** de la population aura lieu en 2024. Nous recherchons un agent recenseur pour cette prochaine campagne. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour avoir plus de renseignements et/ou déposer votre candidature,

ZOOM SUR LA FONCTION DE MAIRE

Depuis juin 2020, Carol Gondouin est maire de la commune.

Mais que fait un maire d'une commune rurale ? Eh oui c'est complètement différent selon la taille de la commune

Être maire d'une commune de 500 habitants c'est :

- être joignable **jour et nuit** pour les forces de l'ordre au cas où... 7 jours sur 7 quasi 365 jours par an
- être à l'écoute de ses administrés
- assister à de nombreuses réunions physique (au Havre ou plus loin) ou en visio conférence avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole en tant que conseiller communautaire
- être le responsable du personnel

Le maire bénéficie d'une "double casquette". Il agit au nom de la commune, en tant que collectivité territoriale, et au nom de l'État dans certaines fonctions administratives et judiciaires

Les fonctions en tant qu'exécutif de la commune

- le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal ;
- il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment.
- le maire est titulaire de pouvoirs propres. Il exerce des pouvoirs de police administrative, c'est-à-dire qu'il est chargé "d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques"

Les fonctions administratives et judiciaires au nom de l'État

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentants dotés de compétences générales, comme il le fait avec les préfets dans les départements et les régions. C'est donc le maire qui est chargé de remplir, au nom de l'État, certaines fonctions administratives et judiciaires :

- sous l'autorité du préfet, publication des lois et règlements, organisation des élections, légalisation des signatures ;
- sous l'autorité du procureur de la République, le maire est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

Il faut aussi souligner l'implication des adjoints au maire, M Hautot et M Lemesle sans qui la fonction serait impossible.

BEAU'RANDO



L'organisation d'une randonnée engage la responsabilité morale, civile et pénale de l'organisateur. Cela le contraint à respecter certains critères conseillés par la Fédération Française de Randonnée et préconisés pour des raisons de sécurité et de couverture de l'assurance.

INFORMER:

*Sur le parcours, l'état du terrain, les déclivités, la météo, le niveau des participants, leur équipement, leur condition physique et leur âge.

PREPARER:

*L'itinéraire: sa longueur, la vitesse moyenne, les pauses éventuelles

S' EQUIPER:

* Emporter une carte avec le tracé, une trousse de secours pour chaque groupe, des gilets fluo pour les encadrants qui devront se positionner un en tête et un en serre file.

SE COMPORTER:

*Gérer l'effort et la cohésion du groupe
* Respecter le milieu et l'environnement

S'ADAPTER:

*Savoir renoncer si les conditions sont défavorables
*Se déplacer à gauche de la chaussée en colonne par un ou se placer à droite en colonne par deux lorsque l'on est amené à marcher dans des endroits dangereux (bord de route sans accotement ni trottoir)
* Le groupe de randonneurs ne doit pas s'étioler pour ne pas dépasser 20 mètres de long. Auquel cas, il est obligatoire de le scinder.
*En sommet de côte ou dans un virage, un éclaireur peut être envoyé pour sécuriser le groupe
* La traversée des routes doit se faire en perpendiculaire mais jamais en diagonale

Les deux encadrants de chacun de nos parcours seront désignés préalablement par les élus de la Commission Animations de la mairie

Le prochain
Beau'Rando
aura lieu le
17
septembre
2023



PLACES HAC

Grâce à la Communauté Urbaine, nous avons la possibilité d'offrir 3 places grand public pour les matchs du HAC au stade Océane.

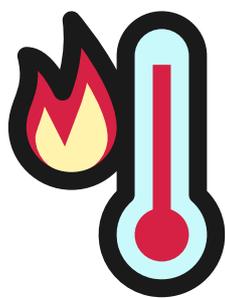
Pour en bénéficier, merci de nous envoyer un mail ou de vous déplacer en mairie pour connaître les modalités de réservation. Les places sont nominatives et vous pourrez en bénéficier 1 fois dans la saison.



PLUVIOMETRIE PAR F.MORISSE

Pluviométrie 2022

Janvier : 83 mm	Juillet : 8 mm
Février : 62 mm	Aout : 15 mm
Mars : 36 mm	Septembre : 114mm
Avril : 46 mm	Octobre : 64 mm
Mai : 29 mm	Novembre : 241 mm
Juin : 60 mm	Décembre : 128 mm



L'année 2022 fut une année particulière, marquée par la sécheresse et la canicule. Le thermomètre s'est affolé et a dépassée allègrement 6 fois les 30°C avec un record à 37.0°C le 19 juillet, précédé le 18 avec ses 34.7°C. Ces températures caniculaires ajoutées au peu de précipitations pendant 6 mois (194 mm de mars à fin aout) ont entraîné une sécheresse sévère de nos sols. Notre verte Normandie ayant disparu, entraînant même des incendies inhabituels dans notre région.

Heureusement, l'automne a rattrapé un peu le déficit de précipitations avec un mois de novembre très pluvieux (241 mm) représentant pas moins de 28% du total de l'année 2022.

Il y aura eu 17 jours de gel dont quasiment tous à l'automne avec la température la plus froide de l'année ressentie me 17 décembre 20225 avec -4.9°C.

Qu'en sera-t-il en 2023 ?!

DEVENEZ SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Les sapeurs-pompiers volontaires recrutent. Vous souhaitez agir notamment dans les actions de prévention, de formation et dans les opérations de secours pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement, rejoignez-les

Salariés, fonctionnaires, sportifs, étudiants, sans emploi, femmes au foyer ou chefs d'entreprises, votre disponibilité nous intéresse !

Le Service départemental d'incendie et de secours vous formera pour aller sur le terrain et agir en tant qu'acteur de la sécurité civile, à côté d'experts préparés pour venir en aide à leurs concitoyens.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Comme annoncé dans le précédent numéro du Petit Journal, une réflexion a été menée concernant l'obligation d'être plus économe en énergie, en particulier l'éclairage public.

De ce fait, resterons éclairés uniquement les voies principales et les carrefours de la commune.

DÉPOTS SAUVAGES

Notre nature est belle alors pourquoi certains se permettent-ils de la dégrader?

Les chemins communaux ne sont pas des déchetteries..... alors amenez-y vos canapés, toles en amiantes ou déchets verts. Merci



STOP



aux déchets sauvages

Pour vos encombrants et déchets végétaux, rendez-vous en déchèterie



La nature n'est pas une poubelle 

Amendes pouvant aller jusqu'à 1500€



PRIME VÉLO



À compter de ce samedi 29 avril et jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée, le Département propose une aide à tous les Seinomarins qui souhaitent s'équiper d'un vélo à assistance électrique. Une façon d'encourager une mobilité plus légère.

Le montant de l'aide est fixé à 50 % du prix d'acquisition dans la limite de 200 € (pour tous) ou de 400 € (pour les ménages aux ressources modestes et très modestes selon le barème 2023 de l'ANAH). Une seule demande est autorisée par foyer fiscal et par an, tout en étant cumulable avec les autres dispositifs d'aide nationaux et locaux..

La demande s'effectue en ligne sur la plate-forme dédiée (https://mesdemarches.seinemaritime.fr/e_service/service-en-ligne-ma-prime-velo-76/). Après validation du dossier, l'aide sera versée par virement sur le compte du demandeur dans un délai de 3 mois maximum.

VIE MUNICIPALE



Tous travaux (agrandissement, création, ravalement de façade,...) doivent être déclarés soit par un permis de construire, soit par une déclaration préalable et en adéquation avec le **Plan Local d'Urbanisme** en vigueur sur la commune.

Les dossiers (cerfa à remplir) sont à demander en mairie ou disponibles sur le site www.service-public.fr/ rubrique logement.

Les dossiers complétés sont à déposer en 5 exemplaires à la mairie (nous pouvons vous fournir un guide des pièces à joindre à la demande)

Un délai entre 1 et 2 mois est à prévoir entre le moment où vous déposez la demande de travaux et le retour de la mairie (positif ou négatif) Les dossiers sont envoyés à Criquetot l'Esneval, au service instructeur du droit des sols.

En cas de non dépôt de demande de travaux, vous vous exposez à des sanctions pénales.

NOUVEAUTE 2022 : le dépôt des demandes de travaux, permis ou certificat d'urbanisme est possible en ligne !

De plus avant de couper vos arbres venez vérifier s'ils ne sont pas à conserver sur le PLU

**Un doute ? N'hésitez pas à venir en mairie ou à nous envoyer un mail !!
plus d'informations sur le site internet de la mairie**

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire sur la liste électorale, soit en mairie (pièce d'identité et justificatif de domicile), soit sur internet : www.service-public.fr.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Il est **OBLIGATOIRE** pour tous les jeunes, le jour de leur 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, de venir en mairie du domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents, une facture récente au nom des parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française, pour être recensé.

Une attestation de recensement vous sera délivrée en mairie. Elle vous sera demandée pour vous inscrire aux examens et auto-école notamment, et permettra à l'INSEE de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales.

Cette démarche peut être faite via le site www.service-public.fr.

NUMEROS UTILES :

Communauté Urbaine : 02 35 22 25 25
Service Précollecte des déchets CU : 02 35 24 05 35
Ecole primaire : 02 35 28 72 61
Gendarmerie : 02 35 27 20 17
Assistante sociale : 02 35 29 43 23
Violences : 3919



BUDGET 2022

Comme vous le savez, le budget communal comporte 2 sections, fonctionnement et investissements

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 217 119,63

Recettes : 468 120,68

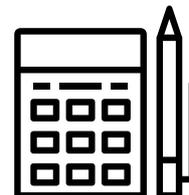
Résultat : **251 001,05**

INVESTISSEMENTS

Dépenses : 89 230,80

Recettes : 67 665,15

Résultat : **- 21 565,65**



Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **468 120.68€** dont 231 482.93€ de report d'excédent de fonctionnement de 2021. Les recettes de fonctionnement 2022 sans report s'élève à 236 637.75€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement sont donc de 468 120.68 euros, couvrant ainsi les dépenses de fonctionnement et dégagant un excédent de 251 001.05 euros

Les dépenses d'investissement 2022 représentent 89 230.08 € + 6 653.80€ de reste à réaliser 2022 soit un total de 98 884.46€ auxquelles s'ajoute le déficit 2022 reporté : -21 565.65€ soit un total des dépenses d'investissement 2022 de **117 450.25€**.

Concernant l'installation de la réserve incendie parking de la mairie, le chantier, d'un montant total de 42 243.60€ TTC, a été réalisé avec l'aide du Département de Seine Maritime (10 214€) et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (13 619.20€) de la Préfecture .

BUDGET 2023

Pour l'année 2023, **463 608.03€** sont inscrits en dépenses et recettes de fonctionnement et **224 099.07€** en Investissement

Les principaux projets de l'année 2023 sont : la fabrication et la pose de l'abat son ; la recharge des acotements de la RD32; travaux au centre de loisirs, accessibilité du cimetière, achat de poubelle pour les déjections canines, installation d'une réserve incendie, installation de 2 mats à drapeaux, achats de nouveaux jeux pour enfant et parcours sport et autres!

Vous pouvez consulter la note de synthèse du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 en mairie ou sur le site de la commune.

TRAVAUX

LE CENTRE DE LOISIRS

Depuis quelques mois, notre commune a la gestion du centre de loisirs, ancien centre Marcel Paul, en attendant qu'un projet de réhabilitation aboutisse.

Cela engendre des coûts pour le budget communal et une charge de travail supplémentaire pour nos agents communaux.

Il a fallu remettre à jour toute la défense incendie (tous les extincteurs, les sorties de secours) une alarme a été installée. Et il faut s'occuper du terrain de 2 hectares !

Les enfants des 2 classes de l'école y vont faire du sport toutes les semaines.

Tout était planifier pour l'entretien de l'espace vert mais cela était sans compter sur l'arrivée d'intrus : les sangliers !

Ceux-ci ont malheureusement causés de nombreux dommages sur le terrain du centre de loisirs et dans les propriétés voisines. Si vous vous êtes promenés chemin du bas de la rue en début d'année vous avez peut être aperçu les sillons de leurs passages.

L'entreprise Levallant a remis en état l'espace vert et notre agent technique a installé une clôture électrique pour tenir les nuisibles à l'écart



TRAVAUX COMMUNAUTÉ URBAINE

La CU a installé l'ilot définitif au carrefour de la Forge et de la rue de la Mare de la Croix. Le but étant de sécuriser ce hameau. D'autres aménagements doivent y être installés.



D'autres projets de travaux sont en réflexion, nous ne manquerons pas de vous les présenter dans les prochaines semaines.



Pour être informés des dernières actualités, n'hésitez pas à nous mettre en favoris dans l'application PanneauPocket.

LES COMMERCES AMBULANTS TOUJOURS PRESENTS

Retrouvez tous les jeudis après midi Miss Bio'ty et 3 Petits Pois

Prenez rendez-vous auprès de **Miss Bio'ty** par téléphone 07.69.08.09.39 ou par mail à missbioty76@gmail.com

Tous les jeudis soirs, Anthony Gainville, **3 Petits Pois**, vous propose tomates de diverses variétés, oignons, échalotes, pâtisseries, mini potirons, carottes, rhubarbe !



VIE MUNICIPALE



HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Tél.02.35.27.01.17

M. le Maire et ses adjoints tiennent une permanence les vendredis de 18 h à 19h **uniquement sur rendez-vous.**

NUISANCES SONORES

Un rappel des **plages horaires** pendant lesquelles les travaux de jardinage et de bricolage de plein air sont autorisés pour les particuliers (ne concerne pas les entreprises professionnelles) :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

RAPPELS

Respectez les vitesses : 50km/h sur toutes les routes de Beaurepaire **sauf 30km/h dans le bourg.**

Plan Vigipirate actif au niveau de l'école, aucun stationnement n'est toléré. Les parking de la mairie, les places de stationnement à l'Eglise et allée du vieux Château sont disponibles.

Pensez à entretenir vos talus sans étaler les déchets sur ceux-ci.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb des clôtures en limite de propriété et vos arbres élagués.

Prenez vos dispositions pour empêcher vos animaux de divaguer sur les voies.

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Les **ordures ménagères** sont enlevées chaque **vendredi** en matinée, les **déchets recyclables** le **mercredi**. Les bacs sont à sortir la veille au soir et à rentrer après le passage du camion



DÉCHETTERIE DE CRIQUETOT

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h20 à 18h

Dimanche : de 8h30 à 12h30

Fermé le mardi et les jours fériés

Tél. 02.35.28.98.68

Vous pouvez y apporter vos branchages car les **feux** sur le territoire de la communes sont **interdits.**

LES ASSOCIATIONS

LA WOLF TEAM

"Nous concernant, nous animerons la fête de la musique le 21 juin prochain à Gonnevill, en collaboration avec "la petite fourchette".

La rentrée se fera le mardi 12 septembre 2023.

Contact : Céline 06-24-06-61-06 / wolfteam76280@gmail.com



L' ASSOCIATION DES JONQUILLES

L'association "Les Jonquilles" de notre commune compte cinquante six adhérents. Ils peuvent participer régulièrement à trois activités : jeux de cartes, jeux de société et randonnées suivi d'un goûter. Au sein de ce club, des sorties sont organisées : bowling, restaurant, spectacle et visite culturelle etc.....

Le but de L' association est de permettre aux Aînés d'assurer ou de préserver un lien social dans le respect et le bien être mutuel de chacun grâce à des moments de partage et de convivialité.



LE COMITÉ DES FÊTES

Voici les prochaines animations du Comité des Fêtes :

17 septembre 2023 : journée festive tournoi de pétanques

28 octobre 2023 : Halloween dans les rues de Beaurepaire

18 novembre 2023 : soirée Beaujolais

LES ASSOCIATIONS

CAFÉ & DÉBROUILLE

FÊTE DE LA MUSIQUE AVEC :

l'association



Musiques
actuelles et
jazz seront au
rendez-vous !



MERCREDI 21 JUIN 2023

À PARTIR DE 18H

**CENTRE MARCEL PAUL
BEAUREPAIRE**

ENTRÉE GRATUITE

adresse : 5 chemin de
Guernesey, centre Marcel Paul

**BOISSON ET PETITE RESTAURATION
SUR PLACE**

L' ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Depuis la rentrée 2022, les membres et bénévoles de l'association des parents d'élèves se sont mis en action pour offrir à notre RPI et surtout aux enfants une grande **kermesse** qui aura lieu le **24 juin** à Beaufrepaire de 9h30 à 16h30.

Avec la collaboration des écoles le matin, venez découvrir les spectacles des enfants tout en profitant de nos divers stands de jeux, structure gonflable, maquillage et buvette.

Afin d'aider à financer d'autres événements, venez tenter votre chance en participant à la tombola où divers lots sont à gagner.

Une restauration le midi vous sera également proposée afin de continuer à profiter de cette journée tous ensemble



LES ÉLÈVES DE BEAUREPAIRE EN CLASSE DÉCOUVERTE

Les élèves de CE1 et de CE2 de l'école de Beaurepaire ont eu la chance de partir en séjour avec une nuitée à Pierrefiques du 2 au 3 mars 2023.

C'est le thème des contes qui a été le fil conducteur de ces 2 jours. Le premier jour, les élèves ont été initiés à l'écriture d'un conte. Déguisements et jeux de rôle étaient au rendez-vous. Puis ils ont participé à une balade contée dans les bois. Le deuxième jour c'est un grand jeu de piste et d'orientation qui a permis aux enfants de retrouver des objets perdus de nos contes traditionnels. Hansel et Gretel, le petit Poucet, Blanche-Neige... n'ont plus de secret. Enfin autour d'un grand jeu de l'oie les élèves des deux classes de l'école ont mis en avant leurs nouvelles connaissances acquises sur les contes pour réussir le challenge.

Pour tous, ce fut l'occasion d'aller plus loin dans les notions d'autonomie et de vivre ensemble. Les enfants étaient ravis de leur séjour. Mme Quennehen et Mme Raoult, les enseignantes, espèrent que les enfants garderont longtemps le souvenir de cette parenthèse enchantée, rare et enrichissante dans la nature.



ETAT CIVIL

Nous
souhaitons la bienvenue à : Arya, Adrien et Théa



Assurons de notre sympathie les familles éprouvées par le décès de leur proche.

Toutes nos félicitations à notre agent communal Teddy qui se marie au mois de juin.



PLUI

Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Participez à la concertation en ligne pour imaginer ensemble le territoire de demain !

Qu'est-ce qu'un **PLUi** ?

P comme **Plan**...

Véritable document de planification, à la fois stratégique et réglementaire, le PLUi détermine les ambitions d'aménagement du territoire pour les dix à quinze prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie (habitat, environnement, mobilités, patrimoine, économie, services)

L comme **Local**...

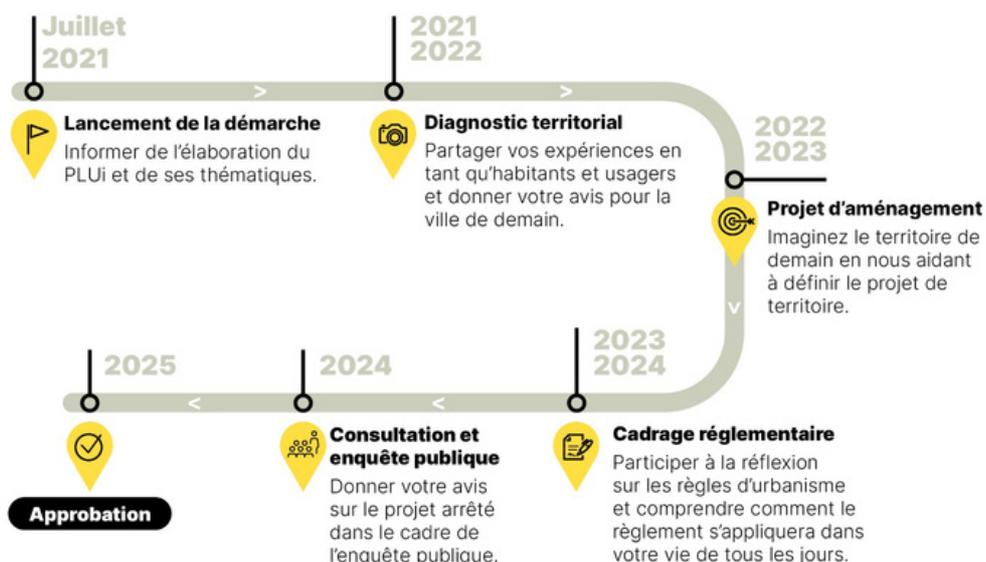
Ce document est élaboré par Le Havre Seine Métropole en collaboration avec les élus des 54 communes et en concertation avec les acteurs locaux et les habitants du territoire. Chacun sera invité à se mobiliser et à apporter sa contribution.

U comme **urbanisme**...

Ce document définit les règles d'urbanisme qui s'appliquent à tous les projets de construction et d'aménagement : types de constructions autorisés, implantations des constructions, éléments à préserver, etc. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) seront instruites sur la base des règles inscrites dans le PLUi.

i comme **intercommunal**...

Ce document se présente sous la forme d'un document unique qui remplace les documents d'urbanisme communaux existants (PLU et cartes communales).



NATURE

Soleil, Pluie, Soleil, Pluie.....

Dans notre région, cette ritournelle est quasi journalière ! Alors à nous tondeuse, débroussaillouse, taille-haie et autres réjouissances pour nous occuper de nos jardins.

Mais cela ne doit pas être fait n'importe comment, pour cela il faut suivre les préceptes suivants :

1. Respecter tes voisins, tu dois!

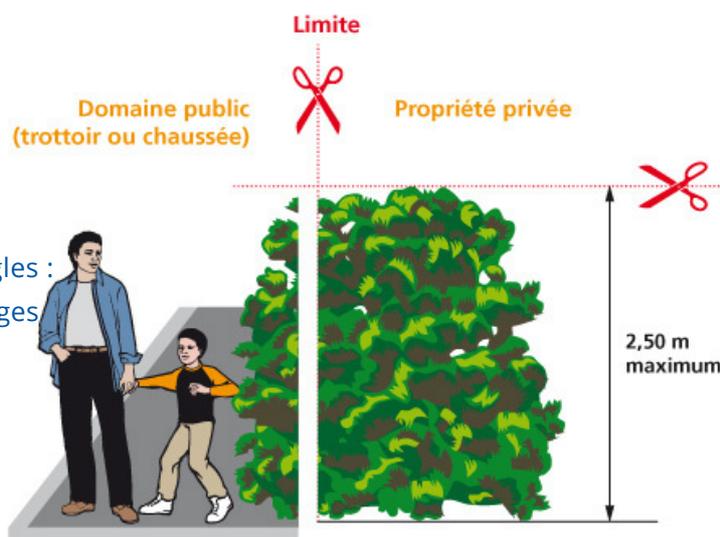
Bien que l'envie est là de sortir les outillages bruyants dès que le beau temps pointe son nez, nul ne peut ignorer la loi. Celle-ci indique bien les jours et horaires à respecter :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Chacun est responsable de ses talus et donc des ronces et aux herbes qui y poussent !!

2. Tailler ta haie régulièrement, tu feras !

L'entretien d'une haie doit être régulier et selon quelques règles :
Les talus sont aussi à entretenir, la commune fait 1 à 2 passages par an sur la boucle principale uniquement



3. Tes déchets tu les recycleras !

La nature n'est pas une poubelle, tout le monde le sait mais pourtant depuis quelques mois, nous sommes confrontés à des dépôts de déchets sauvages, cartons, tôles en amiante, meubles, déchets verts.

Les encombrants et les déchets verts volumineux doivent être déposés en déchèterie. En inscrivant votre ou vos véhicules sur le site <https://www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr/> vous accédez à TOUTES les centres de recyclage de la CU.

Chaque dépôt sauvage est suivi d'un dépôt de plainte en Gendarmerie. Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une amende forfaitaire. Le montant peut être minoré ou majoré en fonction de la date de paiement..

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 135 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 375 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

NATURE

4. Utiliser ton composteur, tu feras !



Créez votre compost...

... et enrichissez votre jardin



Chacun de nous produit 590 kg de déchets par an qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et dans les déchèteries (225 kg). C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans. (ADEME)

29% de nos déchets sont putrescibles.
Faisons un compost, c'est écologique et très bon pour le jardin

Les astuces pour réussir votre compost:

Pratiquement tous les déchets organiques produits par une famille :

Les déchets des repas (épluchures de fruits et de légumes, coquilles, pain, croûtes de fromages...) et **les déchets du jardin** (tontes, feuilles, petites branches broyées...).

Eviter certains déchets organiques comme les restes de plats cuisinés, les matières grasses (aliments cuits, huiles, etc.), qui génèrent des fermentations qui nuisent au processus de décomposition des autres matières. Notamment les champignons et les bactéries aérobies qui ne goûtent pas du tout ces matières pauvres en oxygènes. Gardez tout ça pour le toutou ou la biquette.

Ne mettez que peu de peaux d'agrumes, d'ananas ou d'avocat qui sont difficiles à décomposer dans nos régions insuffisamment chaudes et humides.

Évitez les cendres de bois qui inhibent l'activité des micro-organismes qui font le boulot dans le compost. Répandez les cendres dans le jardin : riches en potasse, elles seront un bon engrais naturel.

Ne jetez pas d'excréments dans votre compost, ni celles de la litière du chat ni d'autres.

Évitez que le compost soit trop sec car il a besoin d'humidité pour que la décomposition se produise.

Infos de Consoglobe et l'ADEME



AGENDA

Plusieurs dates sont à retenir !

21 juin : Fête de la musique au centre de loisirs à partir de 18h

24 juin : Kermesse des écoles au centre de loisirs (9h30-16h30)

2 septembre : Fanfare Hot Lovers au centre de loisirs (16h)

16 septembre : découverte de l'église (à confirmer)

17 septembre : forum des associations

En 2010, les églises de nos villages se racontaient chaque dimanche après-midi de mai à septembre. Notre église dévoilera peut-être de nouveau au public ses trésors lors des prochaines journées du patrimoine. En attendant, ces quelques lignes vous permettront de patienter avant de la découvrir plus longuement :

Au milieu du XII^{ème} siècle, naît la paroisse de Beaurepaire.

L'église Saint-Thomas-de-Cantorbery dont les murs sont en silex blonds et noirs fut agrandie entre 1756 et 1778.

Des habits sacerdotaux finement brodés sont délicatement conservés dans les armoires de la sacristie...

Vous pourrez partager son histoire et en apprendre plus le samedi 16 septembre si sa candidature est acceptée..



Le FRELON ASIATIQUE : une espèce invasive

L'expansion du frelon asiatique sur le territoire impacte fortement l'apiculture, la biodiversité et l'agriculture locales. Le plan de lutte collective en Seine-Maritime vise à diminuer sa pression sur les ruchers par la destruction des nids actifs.

IDENTIFICATION DU FRELON ASIATIQUE

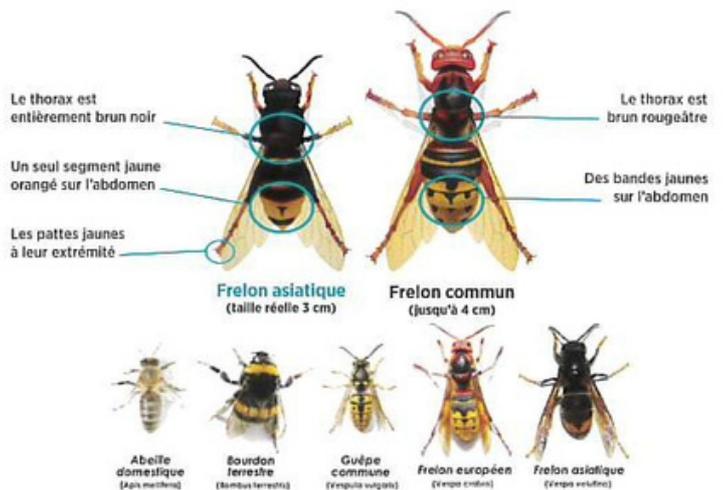
Il ne faut pas confondre le frelon asiatique avec les espèces locales. Son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.

IMPACTS SUR L'HOMME

Le frelon asiatique est classé **danger sanitaire de seconde catégorie**, du fait notamment de son impact sur l'abeille domestique et la production de miel. Sa piqûre n'est pas plus toxique que celle du frelon européen. Néanmoins, le risque peut être conséquent pour les personnes allergiques ou intervenant dans l'entretien d'espaces verts car leurs attaques peuvent être massives. C'est pourquoi, il faut être vigilant lorsque le nid est à hauteur d'homme et/ou proche d'une habitation. Avant d'entreprendre des travaux de toiture ou de taille, observez l'environnement pour repérer des éventuels mouvements d'insectes.

RECONNAISSANCE DES NIDS ET CYCLES DE DÉVELOPPEMENT

Entre février et avril, la reine fonde sa colonie, en fabricant un nid primaire dans un endroit abrité. Puis, la colonie peut se délocaliser vers un nid secondaire construit à un emplacement plus dégagé et élevé lorsque le site primaire devient trop étroit. Le nombre maximum de frelons adultes dans un nid est atteint en octobre pour ensuite diminuer avec le départ des futures reines fécondées pour leurs lieux d'hivernage. L'ensemble de la colonie meurt l'hiver venu. **Un nid vide n'est jamais recolonisé** et peut perdurer plusieurs mois. Les nids sont ainsi particulièrement visibles à l'automne, une fois les feuilles tombées.



Que faire en cas de présence d'un nid de FRELON ASIATIQUE ?

En cas de détection d'un nid, **n'intervenez pas seul** et contactez la plateforme départementale au :

02 77 64 57 76

En passant par la plateforme, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime participe à hauteur de 30 % à la destruction du nid actif de frelons asiatiques, avec un plafond maximum d'aide de 30 € par nid.

Certaines communes / collectivités prennent également à leur charge une partie ou la totalité du coût restant de la destruction. Renseignez-vous auprès de votre collectivité.

ATTENTION !

La destruction non appropriée d'un nid engendre un risque élevé d'attaque massive de la colonie et n'engage aucunement la participation financière du Département.

Enfin, le **piégeage est fortement déconseillé**.

En cas de réaction allergique, de piqûres multiples ou de projection dans les yeux, **appelez le 15 ou le 112**.

FÊTE DE LA MUSIQUE AVEC :

l'association



**Musiques
actuelles et
jazz seront au
rendez-vous !**



**RED
TAPE**

**Back
To
Jazz**

MERCREDI 21 JUIN 2023

À PARTIR DE 18H

CENTRE MARCEL PAUL

BEAUREPAIRE

ENTRÉE GRATUITE

adresse : 5 chemin de
Guernesey, centre Marcel Paul

**BOISSON ET PETITE RESTAURATION
SUR PLACE**

KERMESSE

Des écoles du RPI

Samedi 24 juin 2023
De 9h30 à 16h30
Au centre de loisirs
de Beaurepaire
Chemin de Guernesey



ENTRÉE GRATUITE

Buvette

Tombola

SPECTACLE DES ENFANTS
RESTAURATION LE MIDI
STRUCTURE GONFLABLE
CHAMBOULE TOUT
PÊCHE AU CANARD
TIR AU BUT
TIR À L'ARC
BASKET
BARBE À PAPA
POP CORN



Organisé par l'association des parents d'élèves